

Conseil d'école du mardi 12 octobre 2021

« Les singes verts », Boutigny Sur Essonne

Le conseil d'école commence à 18h00. Mme Buc est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Présentation du conseil et de ses membres
- Vote du règlement intérieur de l'école
- Point sur les finances de l'école
- Bilan de rentrée: effectifs, structure et classes
- Point d'actualité: protocole sanitaire
- écoulement des eaux à l'entrée de l'école lors de fortes précipitations
- Visibilité sur les travaux effectués et sur ceux à venir
- Actions prévues cette année par l'association de parents d'élèves de l'école

Présent(e)s :	Excusé(e)s
Mme Mauduit, Mme Moreau, Mme Buc, Mme Sagot, Mme Malacchina, M. Moreau, Mme Mariné-Baroud, Mme Belmont, M. Polverelli, Mme Roques, Mme Lopez, Mme Franquin, Mme Balog, Mme Labarbarie, Mme Schinacher,, Mme Maillot, Mme Ginggen Mme Trierweiler	Mme l'Inspectrice Mme le Maire

● Présentation du conseil et de ses membres

Les membres de droit :

- Le directeur de l'école, président ;
- Deux élus :
 - Le maire ou son représentant ;
 - Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- Un des maîtres du RASED intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Les membres à voix consultatives :

- les suppléants des représentants des parents d'élèves
- les Autres membres du RASED
- les médecins scolaire,
- les infirmiers et infirmières scolaires
- les assistants de service social
- les AESH
- les enseignants ELCO

- les représentants des activités périscolaires

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Suite aux élections des représentants des parents d'élèves qui ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2021, 7 parents de la liste « Ensemble pour nos Petits Botignacois » ont été élus titulaires avec un taux de participation de 47,96 %.

Sont élus titulaires :

1. Mme Franquin
2. Mme Balog
3. Mme Labarbarie
4. Mme Schinacher
5. Mme Techer
6. Mme Ginggen
7. Mme Maillot

Sont élus suppléantes :

1. Mme Droux
2. Mme Damman
3. Mme Cocardon
4. Mme Boulard
5. Mme Trierweiler

Attributions du conseil d'école

Article D411-2

- Vote le règlement intérieur de l'école ;
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- Donne avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - Les activités périscolaires ;
 - La restauration scolaire ;
 - L'hygiène scolaire ;
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;
 - Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
 - En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
 - Donne son accord :
 - Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ;
 - Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ;
 - Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,
 - En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :
 - Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;

- L'organisation des aides spécialisées.

● Vote du règlement intérieur de l'école

Lecture du règlement (Annexe1)

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

● Point sur les finances de l'école

M. Polverelli est le nouveau mandataire du compte OCCE de l'école.

Le solde actuel est de 3920 €.

Un appel de fond est en cours, de nombreux parents n'ont pas encore participé.

Dans l'école, la coopérative scolaire OCCE accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et leurs enseignants.

Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation modique qui leur donne accès à de multiples services comme :

- l'assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative hors temps scolaire (notamment lors de voyages ou de sorties scolaires),
- des informations, conseils et outils pédagogiques pour accompagner les projets et mettre en place une réelle vie associative et coopérative au sein de la classe ou de l'école.

● Bilan de rentrée: effectifs, structure et classes

165 élèves répartis :

CP de Mme Moreau	24
CP / CE1 de Mme Mauduit	6 / 16 soit 22
CE1 / CE2 de Mme Belmont	7 / 17 soit 24
CE2 de Mme Malacchina et M. Moreau	25
CM1 de Mme Buc	22
CM1 / CM2 de Mme Sagot	4 / 19 soit 23
CM2 de M. Polverelli	25

● Point d'actualité: protocole sanitaire

Toutes les dispositions nécessaires au respect du protocole sanitaire sont prises dans l'école pendant et hors temps scolaire : respect des gestes sanitaires, non brassage des groupes. Le protocole n'a pas changé depuis la rentrée scolaire.

Les lavabos sont trop peu nombreux aux heures d'entrée en classe (8h30 et 13h30). Une demande sera faite pour du gel adapté aux mains des enfants afin de gagner du temps pour rentrer en classe.

● écoulement des eaux à l'entrée de l'école lors de fortes précipitations

Des précipitations importantes ont eu lieu le 14 septembre 2021, l'accès à l'école a rapidement posé un problème d'écoulement des eaux. Les enfants sont entrés dans l'école et ont passé la journée avec les pieds et les chaussures mouillés.

Comment pourrions-nous éviter que se reproduise cette situation ? Quels travaux pourraient être mis en place ?

Les représentants des parents d'élèves proposent une rigole, une conduite de dérivation au niveau du portail, un « aqua drain ». La mairie va étudier le problème et reviendra vers nous avec des réponses.



• Visibilité sur les travaux effectués et sur ceux à venir

Les travaux non urgents nécessitent d'être anticipés pour que les services techniques s'organisent et interviennent. Toutes les interventions d'urgence et de sécurité restent prioritaires pour la Commune.

- Travaux effectués cet été :
 - étanchéité des classes de CP et CE1/CE2
 - entretien de la chaudière
 - grand ménage.
- Un programmiste, spécialiste de la construction de groupes scolaires, est sur le point d'être missionné pour la construction d'une nouvelle école. Par conséquent la mairie n'engagera pas de gros travaux sur Les Singes Verts. Des scénarios sont attendus. Les représentants des parents d'élèves et les enseignants souhaitent être consultés. L'étude proposée par le Programmiste devra en amont avoir posé les jalons techniques et juridiques liés aux

différents scénarii. Les écoles maternelles et élémentaires pourraient être regroupées dans le cadre de ce projet.

- En réponse à une représentante des associations de parents d'élèves la Commune confirme que le gymnase des singes verts est géré par la Communauté de Commune des 2 Vallées.
- Projet de tableaux numériques : financé par le conseil départemental pour pallier aux disparités en équipement informatique à hauteur de 21 000 € (estimation), ce projet mené conjointement par la mairie et les enseignants est à l'étude. Des devis sont attendus prochainement. Si toutes les conditions sont réunies, les tableaux pourraient être installés pendant les vacances de printemps.
- 3 décembre : illumination du sapin de Noël, les classes apprendront 3 chansons et y participeront.
- Conseil municipal des enfants : Les élections concerneront les CM1 et CM2. Le vote aura lieu entre le 5 et 10 décembre.
- Études surveillées : La mairie souhaite mettre en place un service d'étude les lundis, mardis et jeudis dès février de 16h30 à 18h00. Plusieurs professeurs de l'école sont intéressés.
- Un goûter de Noël sera offert par la mairie le jeudi précédent les vacances scolaires.

• Actions prévues cette année par l'association de parents d'élèves de l'école

- Vente de madeleines, chocolats ou papiers cadeaux
- Les représentants des parents d'élèves sont favorables à l'organisation d'une kermesse. La date reste à déterminer mais la mairie souhaite une journée commune aux deux écoles.

Le conseil d'école se termine à 21h50. Merci à tous.

Le directeur,
Patrick Polverelli